

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Le VINGT-SEPT avril deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, Anabela CRINON, Maïté LOUIS, Karine NOUNTANE

Messieurs Hugo PIERRU, Mickaël GALGANI, Michaël SUBLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël GALGANI

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 29 mars 2023
- Délibération pour l'installation de caméras urbaines avec demande de subventions,
- Délibération pour l'aménagement de la place du monument avec un contrat FER
- Délibération subvention «Associations des Parents d'Elèves »
- Délibération pour la révision du tarif de la salle communale
- Délibération « Etat 1259 »
- Questions diverses

Après lecture du dernier compte-rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 mars 2023.

I - DELIBERATION POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS URBAINES AVEC DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire explique à son conseil que deux sociétés ont proposées un devis pour l'installation de 8 caméras urbaines dans la commune.

Société ADAMIS pour un montant de 44.343.00 € HT soit 43.211.60 € TTC

Société IBS'ON pour un montant de 55.995.00 € HT soit 67 194.00 € TTC

Madame le Maire demande à son conseil de bien vouloir l'autoriser à demander toutes subventions pour financer tout ou partie des dépenses auprès du Département ou tout autre organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour le devis IBS'ON d'un montant de 55.995,00 € HT soit 67.194,00 € TTC et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour demander les subventions.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

II - DELIBERATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MONUMENT AVEC UN CONTRAT FER

Madame le Maire demande à son Conseil municipal l'autorisation de demander une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural pour la réalisation des travaux de la placette du monument Grande Rue et Rue de Savigny pour un montant de travaux estimé à 97.120,00 € HT soit 116.554,00 € TTC.honoraires maitrise d'œuvre inclus, soit une subvention départementale maximale de 48.560,00 € et une part communale de 48.560,00 € + TVA 19.424.00 € soit un total pour la commune de : 67.984.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS - EDICULE ET AMENAGEMENT PAYSAGER

Madame le Maire demande à son Conseil municipal l'autorisation de demander des subventions complémentaires en supplément du Contrat FER 2023 pour l'aménagement de la place du monument aux morts - Edicule et aménagement paysager pour un montant de travaux estimé à 97.120.00 € HT soit 116.554.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

IV - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame le Maire explique à son conseil municipal que 2 associations ont demandé des subventions pour l'année 2023, à savoir :

- L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles du Plateau (APEEP)
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chenoise

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour verser comme subventions :

- L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles du Plateau (APEEP) soit : 300 €
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chenoise soit 200 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

V - REVISION DU PRIX DE LA SALLE COMMUNALE

Madame le Maire explique à son conseil qu'il faut revoir les tarifs de la salle communale.

Madame le Maire propose à son conseil, les tarifs suivants :

	1 JOUR	2 JOURS
ECOLES ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
HABITANTS DE LA COMMUNE	150 € Eté 200 € Hiver	250 € Eté 300 € Hiver
HABITANTS COMMUNAUTE DE COMMUNES	250 € Eté 300 € Hiver	350 € Eté 400 € Hiver
HABITANTS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES	300 € Eté 350 € Hiver	400 € Eté 450 € Hiver
GROUPEMENTS, SOCIETES, ASSOCIATION HORS COMMUNE ET MANIFESTATIONS DIVERSES DANS UN BUT LUCRATIF	250 € Eté 300 € Hiver	400 € Eté 450 € Hiver

- Période dite « Eté » du 1^{er} mai au 30 septembre
- Période dite « Hiver » du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre

Tous les contrats de location signés avant la date de la présente délibération restent aux tarifs indiqués sur la délibération n°04/2022 du 10/02/2022, tarifs du contrat à la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

VI - DELIBERATION « ETAT 1259 » (annule et remplace la délibération N° 07/2023 du 29 mars 2023)

Madame le Maire présente à son conseil le vote des taux des taxes locales pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour ne pas augmenter le taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, à savoir :

- Taux Taxe foncière bâti : 32,43 %
- Taux Taxe foncière non bâti : 31,52 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le taux de la Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS) en remplacement de la taxe d'habitation en appliquant le même taux, à savoir :

- Taux Taxe habitation Résidence secondaire : 10,33 %

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

IV - QUESTIONS DIVERSES

Madame Karine NOUNTANE et Monsieur Hugo PIERRU présentent l'avancement sur le projet de réaménagement du terrain multisport.

La séance est levée à 20h40